



CESI

COPENHAGEN  | 3 JUNE 2016

HEALTH AND SAFETY AT WORK IN THE PUBLIC SECTOR
IN EUROPE: NEW CHALLENGES

New working rhythms and their impact on health

**Discours d'ouverture du colloque de l'Académie Europe
Santé et Sécurité au Travail dans le secteur public en Europe: les nouveaux défis
Copenhague, 3 Juin 2016**

Emilio Fatovic, Président de la CESI Académie Europe

Mesdames et Messieurs les participants,

Chers amis,

C'est un plaisir de vous accueillir aujourd'hui à Copenhague pour le premier volet de notre projet intitulé «Santé et Sécurité au Travail dans le secteur public en Europe: les nouveaux défis».

Je reconnais déjà parmi vous de nombreuses personnes qui ont activement contribué aux travaux de nos séminaires précédents et j'espère que vous mettrez autant d'entrain et de compétences dans votre participation à nos débats sur le thème de la santé et de la sécurité au travail. Je souhaite également la bienvenue à tous ceux et toutes celles pour qui le séminaire de Copenhague marque la première participation à nos travaux.

Les séminaires de l'Académie Europe, qui permettent de partager expérience et expertise de haut rang, de représentants d'organisations européennes et nationales ainsi que de membres de la CESI, sont devenus des rendez-vous dont la qualité est appréciée de tous, et dont les résultats ont une grande valeur pour nos travaux ultérieurs.

Signe de l'importance de nos travaux, le député danois Bent Børgsted, Président du Comité EMPL du Parlement danois, nous fait l'honneur de sa présence aujourd'hui, et je le remercie vivement au nom de l'ensemble de nos participants.

Je tiens par ailleurs à remercier la Commission européenne pour son soutien renouvelé à nos projets et salue Zinta Podniece de la DG EMPL.

Enfin, mes remerciements les plus sincères vont aux organisations danoises *Frie Funktionærer* et *Krifa*, brillamment représentées aujourd'hui. Un tout grand merci à eux de leur soutien lors de la préparation de ce séminaire.

* * *

La qualité des emplois et la qualité des places de travail est une question cruciale pour l'ensemble des acteurs sociaux-économiques :

Pour le salarié, d'abord, pour lequel le lieu de travail ne peut pas, ne doit pas être une source de dangers physiques ou psychologiques.

Pour l'employeur, ensuite, pour lequel il s'agit d'un outil essentiel pour assurer la motivation et la productivité de son personnel.

Pour l'Etat, enfin, parce que les maladies professionnelles ont un impact non négligeable sur les comptes des organismes sociaux.

Les situations de stress se multiplient, en particulier dans le secteur public : les budgets sont limités alors que les missions sont de plus en plus nombreuses et variées. Les usagers sont eux aussi plus stressés et leurs attentes sont plus élevées. A cela s'ajoute l'idée qu'en temps de crise, celui qui a un emploi peut bien accepter de travailler sous pression, et que les efforts de santé et de prévention au travail sont relâchés.

En tant que partenaire social, la CESI affirme que non, cela n'est pas acceptable. Nous entendons prouver lors de ce projet que tous peuvent être gagnants à s'engager en faveur d'une meilleure politique de santé et de plus de prévention au travail.

* * *

Une fois n'est pas coutume, permettez-moi à ce stade de faire un petit retour en arrière :

L'année dernière à Dublin, nos travaux ont porté sur les restructurations en cours dans les administrations publiques en Europe.

Une synthèse de ce colloque est d'ailleurs à votre disposition en cinq langues. (*Montrer le document*) Vous trouverez ainsi quelques exemplaires ici même, qui sont également disponibles en ligne sur le site internet de la CESI.

Pour faire bref, les droits à l'Information et à la Consultation des employés du secteur public, notamment en période de restructuration, n'étaient pas aussi bien protégés que ceux des employés du secteur privé.

Eh bien, sachez que, suite au séminaire, un accord a été trouvé, en Décembre 2015, pour une meilleure protection de ces droits. La CESI a pris une part active aux négociations qui ont eu lieu dans le cadre du Comité de dialogue social sectoriel 'Administrations centrales'.

Et que prévoit cet accord ? Et bien, il prévoit, entre autres, une obligation de consultation pour toute question relative à la Santé et la Sécurité au travail !

Preuve s'il en est que la santé au travail est un domaine dans lequel les partenaires sociaux ont, historiquement, joué et jouent encore un rôle crucial, et ce à tous les niveaux : local, sectoriel ou national.

En tant que confédération syndicale et partenaire social européen, la CESI estime qu'il est légitime et essentiel que ce débat soit porté à l'échelle européenne.

En matière de santé et de sécurité au travail, des tendances parallèles peuvent être constatées dans de nombreux Etats membres, et des enseignements essentiels peuvent être tirés de la comparaison des situations nationales, ainsi que des éventuelles solutions apportées. Pour la CESI, le sujet doit donc être envisagé aussi à l'échelle européenne, et examiné dans le cadre d'action communes ou de négociations de dialogue social.

Je souhaiterais évoquer ici la valeur des campagnes de l'OSHA, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. La CESI est fière d'être partenaire de ces campagnes, et c'est pourquoi la suite de nos travaux nous emmènera en Espagne, où se situe le siège de cette agence.

Les partenaires sociaux européens peuvent, et nous l'affirmons : doivent s'engager sur ce terrain. Puisque des tendances similaires sont constatées, et puisque l'échange de bonnes pratiques a démontré son efficacité dans de nombreux domaines, notre responsabilité est de développer ensemble les outils d'une veille et d'une action concertées à l'échelle européenne.

Dès 2004, déjà, les partenaires sociaux européens ont signé un accord intersectoriel sur le stress. Puis en 2008, au niveau sectoriel, la CESI s'est engagée dans un débat ayant abouti à un accord sur le stress dans le secteur des administrations centrales.

En 2009, la CESI a organisé un séminaire à Rome sur la santé et notamment la prévention des risques psychosociaux. Je me rappelle qu'à l'époque, un an après la survenue de la crise de 2008, certains de nos membres auraient préféré parlé des concepts macro-économiques qui avaient conduit à cette crise. En préparant le dit séminaire, certains nous ont même reproché de nous occuper de la 'santé des petits oiseaux'. C'était sans compter la triste actualité de ce colloque, qui s'est déroulé en pleine vague de suicides chez France Télécom et qui attestait l'urgence de traiter ce volet insidieux de la crise.

Beaucoup de choses se sont passées depuis 2009, le tout dans un contexte de crise.

La Commission, épaulée des deux agences européennes Eurofound et OSHA, poursuit son travail et je me réjouis de la présence de leurs représentants qui nous exposeront la stratégie au niveau européen.

Par ailleurs, le rythme des changements s'accélère, notamment celui des nouvelles technologies de l'information qui ont un impact important dans notre façon de travailler. Rappelez-vous à ce sujet la présentation à Hambourg de Dirk van Mulligen, qui nous fait l'amitié d'animer une nouvelle fois nos travaux et je l'en remercie. Dirk nous disait alors : il a fallu 38 ans pour que la radio atteigne 50 millions d'utilisateurs, 13 ans pour que la télévision atteigne ces mêmes 50 millions d'utilisateurs, 4 ans pour internet, 2 ans pour Facebook et quelques jours seulement pour le dernier smartphone à la mode.

Ces changements bouleversent nos façons de travailler et dématérialisent bien souvent le lieu de travail : télétravail, 'home office', espaces de coworking sont autant de nouvelles opportunités qui ne sont pas sans risque pour les travailleurs.

Ces risques nouveaux et émergents font l'objet d'une étude européenne, ESENER-2, selon laquelle les risques psychosociaux sont présents dans plus des ¾ des établissements de l'Union Européenne.

Les facteurs de risques psychosociaux les plus fréquemment cités par les salariés sont :

- pour 58% le contact avec le public (usagers, clients, patients, élèves...)
- pour 43% la pression des délais.

De plus, 41% des établissements interrogés déclarent « ne pas disposer d'informations suffisantes sur la manière d'évaluer les risques psychosociaux ».

Pour conclure et vous le voyez, des avancées ont été réalisées en ce domaine mais beaucoup de chemin reste encore à parcourir. Plus que jamais il est important pour les travailleurs de participer à la gestion des risques psychosociaux, puisque la nature même de ces risques rend le sujet encore trop souvent tabou. D'où la nécessité de mobiliser toutes les parties pour mettre en œuvre cette politique de santé et de sécurité au travail, qui demeure l'un des piliers de notre modèle social européen.

Votre présence montre que vous en êtes conscients et j'espère que les échanges de ce colloque vous aideront à continuer ce travail sur le terrain.

Je vous souhaite d'excellents travaux.